

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 10 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 30 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 94, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

La France n'est pas l'Espagne

L'opposition fait beaucoup de tapage à propos de la démission de quelques officiers. Hypocritement elle se lamente et elle adjure leurs camarades de ne pas suivre le courant, de faire taire leur indignation, de rester à leur poste. Et en même temps elle porte sur le pavoi ceux qui ont dépouillé l'uniforme, Elle en fait des candidats.

Ses regrets sont feints, ses adjurations inutiles. C'est elle qui a cherché à faire pénétrer comme un germe de dissolution, l'esprit d'indiscipline et de révolte dans notre corps d'officiers.

Celui-ci, pour la presque unanimité, s'est montré rebelle à ses mauvais conseils et quand, prise d'un effroi simulé, elle erie dans les rangs : « Halte-là ! n'imitiez pas les Guyot, les Roussel, les Bougon », elle sait bien qu'elle prêche dans le désert, que ses exhortations sont inutiles, que les officiers français n'en ont pas besoin pour faire leur devoir. Au fond, elle meurt d'envie de ne pas être écoutée, d'entraîner encore quelques consciences hors du sentier droit. Ah ! si elle pouvait décider les ouvriers et les soldats à la grève générale, quel beau jour ce serait pour elle, pour M. le duc d'Orléans ou pour un simple Déroulède.

Ce jour ne viendra pas.

Depuis deux ans les nationalistes et leurs complices ont tout fait pour discréditer le général ministre de la guerre, par les calomnies les plus abominables, par les outrages les plus grossiers.

Il n'est pas une injure qu'ils ne lui aient adressée : ils s'y sont tous mis pour forcer ce républicain, ce patriote, à abandonner sa place d'honneur, par lassitude, par dégoût. Ils n'y sont pas parvenus. André s'obstine à ne pas vouloir désertier. Les caricatures ignobles, les pamphlets orduriers ne suffisant pas, ils ont eu recours aux démissions bruyantes. Quatre ou cinq officiers, tout au plus, se sont laissés tromper par les perfidies de la presse monarchiste ou révolutionnaire et ont cédé aux rancœurs soigneusement entretenues par elle. C'est maigre : elle se dit quand même fière et elle fait œuvre de raison, car elle n'obtiendra pas davantage.

Electeurs, ne vous laissez pas prendre au double jeu d'une opposition qui se vante de défendre l'armée, au premier rang, et qui, en même temps, fait tout pour la désorganiser et l'amoinrir.

Des officiers mécontents, il y en a toujours eu, en France comme partout, sous tous les régimes, et il y en aura encore toujours. En Espagne, c'est monnaie courante, et souvent les mécontents, s'ils sont habiles, font fortune. Chez nous, c'est autre chose ; les sorties bruyantes de l'armée n'ont jamais porté bonheur ; les officiers sont honorés et aimés par le peuple, à condition qu'ils restent à leur poste ; ils perdent tout leur prestige quand, en pleine activité, ils l'abandonnent, quand ils s'avisent de troquer leur uniforme contre un complet élégant, quand, serviteurs glorieux de la patrie, ils se transforment en misérables politiciens, quand ils brisent leur épée pour s'armer d'une plume et faire mar-

cher leur langue, sans crainte d'être rappelés à l'ordre par un supérieur. La France n'est pas l'Espagne. Heureusement.

Jacques RURAL.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 10 février 1902

La Chambre continue la discussion du budget, on en est à celui de la justice.

Au sujet de ce budget, M. Pourquery de Boisserin interpelle le ministre relativement à la diminution des traitements des magistrats de la cours d'appel de Paris. Après quelques explications de M. Monis, l'incident est clos.

M. Bertrand signale l'exagération des frais qu'entraînent les ventes judiciaires d'immeubles.

M. Monis espère pouvoir décharger de tous frais les ventes au-dessous de 500 francs.

M. Hubbard demande que la petite propriété rurale soit rendue insaisissable.

M. Monis promet d'étudier un projet dans ce sens.

M. Léo Meillet présente des observations sur l'ensemble de notre organisation judiciaire.

M. Hubert demande la modification de la loi sur la réhabilitation.

M. Allemane demande la réduction des tarifs par trop abusifs des huissiers et officiers ministériels.

M. Monis répond qu'il prépare un projet en ce sens.

La discussion générale est close : les 6 premiers articles sont votés sans débat.

Séance de l'après-midi

M. Cocheray préside.

La Chambre reprend la discussion du budget de la justice.

M. Mirman demande qu'il soit créé au tribunal de la Seine, une chambre spéciale pour la prompt expédition des affaires relatives aux accidents du travail.

Sur le chapitre 14 qui est celui relatif aux frais de justice criminelle :

M. Julien Dumas dépose un amendement tendant à une diminution de 53.000 fr. des crédits du chapitre afin de supprimer les exécutions capitales. M. Julien Dumas, parle contre la peine de mort.

M. Monis demande le rejet de l'amendement. Ce qui est voté par 332 voix contre 210.

M. Bernard parle ensuite des erreurs judiciaires : il cite le cas d'un nommé Rabiet condamné puis reconnu innocent du crime qui lui était imputé.

M. Bernard demande la révocation du juge qui a instruit cette affaire.

L'incident est clos après une réponse de M. Monis, le budget de la justice est voté sans débat.

Au Transvaal

Kruger et les négociations

Des dépêches privées de la Haye annoncent que M. Kruger désire faire savoir que tous les efforts tentés par les Anglais pour isoler les représentants boers en Europe et ne traiter seulement qu'avec les chefs boers en campagne n'auront aucun succès, parce que les dits généraux boers ne consentiront dans aucun cas à traiter pour la paix avec l'Angleterre. Lorsque M. Kruger est parti pour l'Europe, il a été définitivement entendu avec les chefs boers que l'on ne négocierait pas pour la paix les uns sans les autres. L'ex-président dit qu'aussi longtemps que l'Angleterre ne permettra pas le libre usage du câble, il ne peut être sérieusement question de négociations de paix. Des communications libres entre les délégués boers d'Europe et les commandants boers en campagne sont indispensables pour toutes les délibérations susceptibles d'aboutir à la conclusion définitive de la paix ou tout au moins à un armistice.

Les pertes anglaises

Dans le mois de janvier, les décès pour

n'importe quelle cause dans l'armée britannique du Sud de l'Afrique ont été de 20 officiers et 705 soldats.

Pendant le mois de décembre précédent, les pertes avaient été de 38 officiers et 575 soldats. Cela donne pour décembre un total de 613 décès, et pour janvier de 725.

L'augmentation des décès en janvier a donc été de 112, chiffre très considérable si l'on se rappelle que l'effectif total dans l'Afrique du Sud a plutôt diminué qu'augmenté le mois dernier.

INFORMATIONS

Question refusée

M. Georges Berry ayant informé le ministre des affaires étrangères qu'il avait l'intention de lui poser une question « sur l'attitude de la France dans la tentative de médiation en faveur des Républiques sud-africaines », M. Delcassé a répondu au député de la Seine que n'ayant rien à ajouter aux déclarations faites à la Chambre le 20 janvier, il ne lui était pas possible d'accepter la question.

Les caisses d'épargne

Le ministre du commerce publie la situation des caisses d'épargne au 31 décembre 1901. Nous en extrayons les renseignements suivants :

Au 31 décembre 1900, il existait 546 caisses en activité, avec 1,273 succursales ou bureaux auxiliaires et 338 percepteurs dont elles avaient utilisé le concours, soit au total 2,117 établissements. En 1901, une caisse créée antérieurement a fonctionné ; une a été créée et une a été supprimée ; 50 succursales environ ont été fondées, ce qui, en tenant compte des suppressions et des transformations, en porte le nombre à 1,299. Le nombre des percepteurs participant aux opérations des caisses d'épargne ne semble pas avoir dépassé 335. On compterait, dès lors, au total, 2,181 établissements.

Voici, d'après les chiffres fournis par les caisses d'épargne, quelle est approximativement la situation de ces caisses au 31 décembre 1901 :

Le nombre des livrets ouverts en 1901 s'est élevé à 496,006, en diminution de 23,828 sur le chiffre de 1900.

Le nombre total des livrets s'élevait au 31 décembre dernier à 7,243,995, en augmentation de 134,593 sur le chiffre de 1900.

Les versements effectués par les déposants pendant l'année 1901 se sont élevés à 743,393,253 fr. 85, en diminution de 17,310,296 francs sur les dépôts de 1900.

Le solde dû aux déposants au 31 décembre 1901 s'élevait à 334,758,122 francs en augmentation de 70,763,779 francs sur le solde existant au 31 décembre 1900.

Les chiffres qui précèdent représenteraient, en moyenne, pour 1901, d'après le dénombrement du 24 mars 1901, 460 fr. 36 par livrets, 85 fr. 59 par habitant et 186 déposants par 1,000 habitants.

En 1900, la moyenne du livret était de 450 fr. 20 et la somme moyenne, par habitant de 83 fr. 88 ; on comptait 184 déposants par 1,000 habitants.

Hygiène des Casernes

Le général Godard, commandant le 8^{me} corps d'armée, vient d'adresser aux chefs de corps placés sous ses ordres, la circulaire suivante qui devrait bien être appliquée dans tous les corps d'armée.

« Le général commandant le 8^{me} corps d'armée estime que le développement des

épidémies provient principalement de l'entassement des hommes dans les chambres. Les chefs de corps voulant disposer de certains locaux communs ou accessoires (réfectoires, bureaux etc., etc.), utilisent à cet effet des locaux dans lesquels il serait possible de faire coucher des hommes. La santé des troupes doit passer avant toute considération. Le général est convaincu qu'en supprimant certains locaux visés ci-dessus, on pourrait arriver à desserrer les hommes dans les chambres et à espacer les lits à 50 centimètres au maximum. C'est ce qu'il prescrit de faire d'une façon rigoureuse. La plupart des logements fournis à des services accessoires et sans importance doivent être supprimés et rendus au logement exclusif des hommes. »

Cette circulaire est la conséquence des épidémies de grippe et de rougeole qui viennent de sévir dans la région du 8^{me} corps et qui ont entraîné l'envoi de nombreux soldats en permission ou en congé.

Les Flottes du monde

D'après un document parlementaire sur les sommes dépensées en 1900 par les différentes nations, pour améliorer ou augmenter leurs escadres, l'Angleterre vient au premier rang ; viennent ensuite les Etats-Unis, suivis de près par la France. Voici d'ailleurs les chiffres exacts en livres sterling (chaque livre valant 25 francs) : Angleterre, 23,478,843 livres sterling ; Etats-Unis, 13,385,574 ; France, 12,055,492 ; Russie, 8,662,801 ; Allemagne, 7,472,656 ; Italie, 4,903,109 ; Japon, 4,077,553 ; Autriche, 1,644,437 ; Hollande, 1,360,659 ; Espagne, 1,000,119 ; Portugal, 507,430.

Postes et Télégraphes

Un concours pour l'admission à six emplois de dessinateur des postes et des télégraphes aura lieu les 10 et 11 mars 1902, à Paris.

Pour être admis à concourir, les candidats doivent avoir satisfait aux obligations de la loi sur le recrutement de l'armée (loi du 15 juillet 1889, article 7) et être âgés de 25 ans au plus au 1^{er} janvier 1902. Pour les candidats ayant effectué leur service militaire, la limite d'âge est reculée de la durée de ces services militaires, sans toutefois qu'elle puisse dépasser 30 ans.

Les postulants se procureront le programme du concours à la direction des postes et des télégraphes de leur département. Ils devront fournir les pièces énumérées ci-après :

- 1° Une demande d'admission à concourir établie sur papier timbré ;
- 2° Un extrait dûment légalisé de leur acte de naissance ;
- 3° Un certificat du maire de leur commune ou du commissaire de police de leur résidence attestant qu'ils sont de bonnes vie et mœurs et de nationalité française ;
- 4° Un certificat établi par un médecin assermenté constatant leur aptitude physique aux fonctions qu'ils sollicitent et attestant qu'ils ont été vaccinés ou revaccinés depuis moins de six ans ;
- 5° Une copie certifiée de leurs états de services militaires et un certificat de bonne conduite au corps, ou, en cas d'exemption, un certificat constatant leur situation au point de vue de la loi sur le recrutement de l'armée.

La liste d'inscription des candidatures sera close le 15 février 1902.

Ce qu'a coûté la grève de Montceau

L'Ouvrier Mineur, qui est le journal du comité fédéral des mineurs contient, en mé-

me temps que le compte rendu du comité fédéral national des mineurs. le rapport du conseil d'administration des mines de Blanzzy, duquel il ressort que la grève de Montceau a coûté à la compagnie 1,489,140 fr. 03 en frais directs, et 2 millions en manque à gagner. De leur côté, les ouvriers ont perdu 3,750,000 fr.

Produit des impôts

Le produit des impôts et revenus indirects pour le mois de janvier dernier présente une moins-value de 368.800 francs par rapport aux évaluations budgétaires et une diminution de 29.418 900 francs par rapport aux recouvrements de janvier 1901.

Par rapport aux évaluations, il y a plus-value sur :

Le timbre.....	528.000
L'impôt sur les opérat. de Bourse.....	40.000
L'impôt sur les valeurs mobilières.....	996.000
Les sucres.....	370.000
Les contrib. ind. (monopoles).....	954.000
Les postes.....	2.608.500
Les télégraphes.....	197.700
Les téléphones.....	125.600

Il y a moins-value sur :

L'enregistrement.....	1.575.500
Les douanes.....	2.541.000
Les contributions indirectes.....	1.933.100
Les sels.....	139.000

Par rapport aux recouvrements de janvier 1901, il y a augmentation sur :

L'enregistrement.....	601.500
Le timbre.....	313.000
L'impôt sur les opérat. de Bourse.....	23.000
Les contrib. ind. (monopoles).....	347.000
Les postes.....	1.531.300
Les télégraphes.....	208.700
Les téléphones.....	12.600

Il y a diminution sur :

L'impôt sur les valeurs mobilières.....	139.000
Les douanes.....	3.597.000
Les contributions indirectes.....	28.644.000
Les sels.....	3.000
Les sucres.....	73.000

M. Santos-Dumont

M. Santos-Dumont vient de réussir, sur la baie de Monaco, sa troisième sortie. Le ballon dirigeable a évolué tout autour de la baie avec une grande facilité, luttant parfois violemment contre le vent soufflant de l'est. Une foule immense a poussé des acclamations enthousiastes. La sortie a eu lieu à 2 h. 10 et elle a duré 23' 9".

Radica et Doodica

Les deux sœurs hindous Radica et Doodica, réunies à la poitrine par une membrane, et qui étaient exposées récemment dans un établissement public ont été opérées, cette après-midi, par le docteur Doyen. L'opération, qui a duré vingt minutes, a parfaitement réussi, mais l'état dans lequel se trouvaient auparavant les deux opérées laisse des doutes sur le résultat final.

Obsèques originales

Une libre-penseuse notoire, M^{lle} Philips, de New-York, avait exprimé par testament la volonté que son corps fût incinéré, et que les cendres en fussent jetées, dans l'Hudson. Cette dame étant morte récemment, sa famille a ponctuellement exécuté ses instructions.

Le corps fut d'abord incinéré dans le four crématoire du Frestpond, puis on célébra un service dans le salon de la sœur de la défunte. L'urne funéraire disparaissait sous un monceau de fleurs. Un piano mécanique accompagnait des chœurs chantés par les parents et amis.

Le frère et la sœur de M^{lle} Philips se rendirent ensuite sur les bords de l'Hudson, où une barque les transporta au milieu du fleuve. Là, seulement, on ouvrit l'urne et l'on jeta dans les flots les cendres mêlées de roses.

Malgré Lui

Un jeune employé de commerce, Lucien M..., qui demeure faubourg Montmartre, avait une amie qui le rendait malheureux par son flirt incessant avec ses amis. « Puisqu'il en est ainsi, lui dit-il avec un geste tragique, j'embrasserai ! » La jeune femme se mit à rire. Puis elle sortit.

Dès qu'il fut seul Lucien M... procéda à la mise en scène qui devait, à son avis, lui faire reconquérir le cœur de sa mie. Il enfonça un solide crochet au plafond, y accrocha une corde résistante, fit un nœud coulant, monta sur une chaise et attendit, pour y engager la tête, que le pas de son amie retentit dans le couloir.

Le moment fatal arriva.

L'employé de commerce se passa au cou la « cravate » de chanvre et d'un coup de pied renversa la chaise, se lança dans le vide. Il croyait ne courir aucun risque, car déjà la clé grinçait dans la serrure.

Par malheur, au moment où elle allait ouvrir, l'amie de Lucien fut interpellée par une voisine, et une conversation s'ébaucha.

Cependant le nœud coulant se resserrait, et Lucien se sentait mourir. Rassemblant toute son énergie, il réussit, en se débattant, à frapper du pied la porte d'entrée. L'amie ouvrit, et comme elle n'avait pas la Mac Nab, elle coupa la corde.

A demi asphyxié, Lucien M... tomba lourdement sur le plancher. Son état était si précaire qu'on dut le transporter à l'hôpital Saint-Louis.

**Tirage d'obligations
Ville de Paris 1896**

Le numéro 22,022 gagne 100,000 fr.
Le numéro 102,379 gagne 10,000 fr.
Le numéro 166,315 gagne 5,000 fr.
Dix numéros gagnent chacun 1,000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

Mérite agricole

La décoration du mérite agricole a été conférée à nos compatriotes dont les noms suivent :

Grade d'officier : M. Jarlan, à Maillol (Gourdon); chevaliers : MM. Chassaing, à Pinsac, Playous à Sept-Fonds (commune de St-Germain).

Réservistes et territoriaux

Les réservistes et les territoriaux sont convoqués en 1902 pour accomplir une période d'instruction :

1° Par ordres d'appel individuels : Disponibilité de l'armée active, classe 1898; les dispensés article 23 et les dispensés article 21 et 22, qui auront fait connaître avant le 1^{er} avril prochain au général commandant la subdivision de région de leur domicile leur intention de concourir ultérieurement pour le grade d'officier de réserve.

Réservistes : classes 1892 et 1895.
Territoriaux : classes 1886 et 1887; les hommes appartenant à l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie, le génie (sauf ceux des compagnies de sapeurs et conducteurs) des 2^e, 4^e, 6^e, 8^e, 10^e, 12^e, 14^e, 16^e, 18^e, 20^e corps.

Classe 1886 : les hommes appartenant au train des équipages, aux compagnies de sapeurs-conducteurs du génie, aux sections de commis ouvriers, infirmiers, gendarmerie, aux greffes des tribunaux militaires.

Troupes coloniales : classes 1898, dispensés de l'article 23; classes 1891 et 1895, réservistes appartenant à l'infanterie, à l'artillerie, aux compagnies d'ouvriers et artificiers.

Armée de mer : du 7 juillet au 3 août, les réservistes des équipages de la flotte des classes 1893 et 1895 et les engagés du 1^{er} janvier au 31 décembre 1894 et 1896.

A des époques variables : les réservistes des classes 1891 et 1895 et les dispensés, article 23, classe 1898.

2° Par voie d'affiches :

Seront convoqués pour une revue d'appel : les hommes de la réserve de l'armée territoriale, classe 1881, et des hommes des services auxiliaires, classes 1899, 1895, 1891, 1886, 1886; cette revue aura lieu au printemps, pendant les opérations des conseils de révision.

CAHORS

Congrès de navigabilité du Lot

Ce congrès qui doit se tenir le 6 mars à Cahors et auquel assisteront les sénateurs, députés et des délégués de chambres de commerce de la région, se propose d'étudier les moyens de retirer de la navigabilité du Lot tous les avantages que doivent assurer les sacrifices déjà faits par l'Etat, grâce à l'emploi des forces hydrauliques pour la traction des bateaux et la distribution de l'électricité.

Nécrologie

Notre confrère M. Bergon, directeur du *Réveil du Lot*, douloureusement frappé dans ses affections tout récemment, vient encore d'avoir la douleur de perdre son père, décédé subitement hier lui di.

Nous prions notre confrère d'agréer en

cette circonstance nos sincères condoléances.

Nous apprenons également la mort de M^{me} Delpech, épouse de M. Delpech conseiller municipal, président de la Chambre de commerce du Lot, à qui nous adressons ainsi qu'à sa famille l'expression de nos sincères condoléances.

Banquet des anciens élèves du lycée Gambetta

Samedi soir a eu lieu à l'hôtel des Ambassadeurs le banquet annuel des anciens élèves du lycée Gambetta.

Cette réunion amicale qui réunissait 40 camarades environ, était présidée par M. Lurguie président du tribunal civil de Cahors.

A la fin du repas excellemment servi, M. Lurguie a pris la parole et dans un éloquent discours a fait l'éloge de l'association et adressé un souvenir ému aux camarades disparus dans l'année : MM. Rouziés, Bercegol, Dufour.

M. Munin-Bourdin, élu vice-président de l'association en remplacement de M. Dufour, a remercié ses camarades de ce témoignage desympathie.

M. Maurellet inspecteur d'académie et M. Robert, proviseur du lycée Gambetta, ont également pris la parole.

Après les discours, MM. Daynard, Billières et Delpech se sont fait entendre dans de joyeux monologues et chansons.

Le banquet terminé, les convives se sont rendus au cercle de l'Union où M. Munin-Bourdin, leur a offert un punch en l'honneur de son élection de vice-président de l'Association des anciens élèves du lycée de Cahors.

La Tranquillité Mutuelle

L'Assemblée générale annuelle de la « Tranquillité Mutuelle » société de secours mutuels en cas de décès et de survie entre les fonctionnaires civils, etc., s'est réunie à l'Hôtel de ville de Cahors le dimanche, 9 février courant, à 10 heures du matin.

L'assistance était nombreuse malgré le mauvais temps, et nous ne pouvons que féliciter les mutualistes d'être venus constater eux-mêmes la prospérité morale et financière d'une société appelée à rendre de réels services.

Fondée par M. André, inspecteur primaire, à Cahors, mutualiste convaincu et infatigable, la « Tranquillité Mutuelle » fonctionne depuis le 1^{er} janvier 1899 seulement et compte déjà de nombreux adhérents de tous les points de la France, soit pour la 1^{re} combinaison, en cas de décès, soit pour la 2^e combinaison en cas de décès ou de survie après 20 ans de sociétariat.

Il résulte du compte-rendu financier soumis par le trésorier à l'assemblée générale qu'au 31 décembre 1901 la société avait déjà un fonds de prévoyance de 42.000 francs et que pendant le même exercice elle a payé aux héritiers Damont, de Vervins (Aisne); Roy, de Nancy; Laborie, de Cambayrac (Lot) et de Mlle Massonnaud, de Rouillac (Charente), la somme ronde de 12.175 fr. de secours, assurés par la prévoyance des chefs de famille, soit aux descendants soit aux ascendants.

La réserve de prévoyance est destinée à parer à une mortalité excédant 2 décès par groupe; ce cas ne s'est pas présenté.

Notre société est donc prospère en dépit des jalousies inavouables ou intéressées qu'elle a suscitées. Mieux connue, elle se développe tous les jours grâce au dévouement inlassable de ses fondateurs, tous fonctionnaires et des adhérents qui trouvent dans l'association la sécurité du lendemain pour leurs familles.

La mutualité est la forme nouvelle de l'assurance contre les mauvais jours; elle s'étend depuis les bancs de l'école « Mutualité scolaire » jusqu'à 55 ans, par les diverses formes qu'elle prend. Chacun, selon les ressources dont il dispose, assure un capital ou une retraite dont le chiffre est plus ou moins élevé pour lui ou pour les siens. Ce chiffre dépend du nombre de groupes ou de parts dont on fait partie. Mais il n'est pas un fonctionnaire qui ne puisse parer, dans une certaine mesure, à l'éventualité d'une mort prématurée qui laisse souvent la famille dans la détresse.

Un mutualiste de 1^{re} heure

**Les Prévoyants de l'Avenir
AVIS**

Le Président de la 405^e Section, dont le siège est à Cahors, a l'honneur de prévenir

ses co-sociétaires qu'une assemblée générale aura lieu, à l'hôtel de ville, dimanche 16 courant à 3 heures précises.

Ordre du jour :

1° Lecture de la loi du 3 février 1902 sur les Sociétés de prévoyance et communication des modifications aux Statuts nécessitées par cette loi; vote sur l'adoption;

2° Nomination des Membres du bureau;

3° Nomination des Membres du Conseil de surveillance.

Présence obligatoire.

Cahors, 10 février 1902.

PARAZINES.

Cour d'assises du Lot

Les assises du Lot pour le premier trimestre de 1902, s'ouvriront le 10 mars prochain.

Mouvement de la population

Voici le mouvement de la population qui s'est effectué dans notre ville pendant le mois de janvier dernier :

Naissances légitimes, 10, illégitime, 1; garçons, 4; filles, 7.

Décès, 31. Mariages, 11; divorces, néant.

Les décès se répartissent de la manière suivante : 2 de moins de 1 an; 2 de 1 à 19 ans; 3 de 20 à 39 ans; 4 de 40 à 59 ans; 7 de 60 à 70 ans; 10 de 70 à 80 ans; 4 de 80 à 90 ans.

Les causes de ces décès sont : fièvre typhoïde, 1; tuberculose des poumons, 3; cancer, 1; congestion, 5; maladies organiques du cœur, 4; bronchite aiguë, 1; pneumonie, 2; autres affections de l'appareil respiratoire, 4; débilité congénitale, 1; débilité sénile, 3; mort violente, 2; autres maladies, 2; maladie inconnue et mal définie, 1.

Dans ce nombre se trouvent 10 décès à l'hospice, dont 4 domiciliés dans la commune, et 6 domiciliés dans les communes de Labastide-Murat, Pradines, Sabadel, Carnac, Rouffiac, Catus, et un sans domicile fixe.

Théâtre des Variétés

DIRECTION DONVILLE. — ALLÉES FÉNELON
Mardi 11 février 1902

Pauvre idiot, drame en 4 actes tiré du roman d'Emile Richebourg par M. Donville.

Un Marié de Carnaval, vaudeville en 1 acte de M. Donville.

Prix et heure ordinaires; la salle est chauffée.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 13 ET 16 FÉVRIER

Allegro Militaire	Dominik Ertl
Mireille (fantaisie)	Gounod.
Georgette, polka pour piston	Weltge.
Les pantins de Violette,	Adam.
Egmont, ouverture	Beethoven.

De 3 à 4 heures. Allées Fénélon.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 8 au 11 février 1902

Naissances

Fabié, Hélène-Ernestine, rue Clément-Marot, 2
Dablanc, Louis-Jean-Baptiste, rue du Château-du-Roi, 19.
Tissandière, Bernard-Jean, rue du Four-Sainte-Barbe, 17.
Marie, (naturelle), rue Salvat, 1.
Roques, Marie-Louise, à Lacapelle.

Publication de mariage

Constant, Théophile, garçon boucher, et Labro Louise s. p.
Front Rosalie, s. p., célibataire, 53 ans, couvent du Refuge cours de la Chartreuse.
Salla Marie, épouse Mandelli, 81 ans, sans profession, boulevard Gambetta, 26.
Delmas Marie, épouse Pradal, 75 ans, sans profession, à Saint-Henri.
Cubaynes Marie-Louise, sans profession, 11 ans, rue Traversière Labarre, 6
Bonneville Etienne, maçon, 75 ans, rue du Rempart.
Bergon Antoine, tailleur d'habits, 82 ans, rue Barry à Saint-Georges.
Lamémorie Marie, sans profession, 72 ans, rue de la Liberté.

Arrondissement de Cahors

St-PANTALÉON. — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique le dimanche 16, février à neuf heures du matin, dans la salle de la mairie de St-Pantaléon.

Sujet de la conférence; le nouveau vignoble le vin et ses maladies.

MONTECUQ. — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera, le dimanche 16 février, à 2 heures de l'après-midi, une conférence agricole publique dans la salle de la mairie de Montcuq.

Sujet de la conférence : *l'agriculture nouvelle et les insectes nuisibles.*

CASTELFRANC. — Bureau de bienfaisance. — Par arrêté préfectoral, M. le docteur Ourradour vient d'être nommé membre du bureau de bienfaisance de la commune de Castelfranc, en remplacement de M. Rascauilles, père.

LIMOGNE. — *Marché aux truffes.* — Vendredi 7 février, notre marché était grandement approvisionné. On comptait 45 quintaux de ce précieux tubercule, vendu 10 et 12 fr. le kilo.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 8 février :

Léon Levaçon, 45 ans, ferblantier, sans domicile fixe, né à Saint-Brieux, (Côtes du Nord), est condamné à vingt jours de prison pour vagabondage.

Léopold Lestrade, 33 ans, de Sainte-Colombe, est condamné à 200 fr. d'amende (loi Bérenger) pour coups et blessures.

L. R., voyageur de commerce à Figeac, est poursuivi pour dénonciation calomnieuse contre les nommés Benoit Pignol et Marie Diligeant, arrêtés dernièrement à Rodez, en faveur desquels une ordonnance de non-lieu a été rendue par M. le juge d'instruction de Figeac, l'innocence ayant été reconnue. L'affaire est mise en délibéré et le prononcé du jugement renvoyé à huitaine.

Banquet. — Le banquet annuel des membres du Cercle républicain est fixé à dimanche 16 février courant.

Compatriote. — Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote M. Louis Sadoul, chevalier de la Légion d'honneur, médecin de 1^e classe de la marine, est nommé au grade de médecin-major de 2^e classe. Félicitations.

Cirque-Hippodrome. — Le grand Cirque hippodrome Bellisario, dont on dit le plus grand bien, vient s'installer pour quelques jours sur la place de la Raison.

ST-CÉRÉ. — Conseil municipal. — Le Conseil municipal, réuni vendredi soir, à huit heures, sous la présidence de M. Murat, maire, a examiné les demandes en autorisation déposées par les religieuses de Nevers et les sœurs gardes-malades.

Au début de la séance, M. Doucer prend la parole pour rappeler à ses collègues qu'ils doivent s'y conformer en votant le refus de l'autorisation.

La demande en autorisation déposée par

les religieuses de Nevers, mise aux voix, est rejetée à la presque unanimité ; seul M. Magot a voté pour, et M. Corn s'est abstenu.

Par contre, avis favorable est donné à la demande des sœurs gardes-malades.

BAGNAC. — Commission Municipale — Nous avons annoncé la dissolution du Conseil municipal de Bagnac. Une commission municipale vient d'être nommée ; elle est composée comme suit : MM. Montfalcon, percepteur ; Laborie fils aîné, négociant, et Félix Carrière, propriétaire à Lacapelle-Bagnac. M. Montfalcon est désigné comme président de cette délégation spéciale.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Tribunal correctionnel — La nommée Rose Ramet, épouse Portal, négligère à Rouffiac, inculpée d'avoir arraché des arbres fruitiers au préjudice de M. Sarret, propriétaire au même lieu, est condamnée par défaut, à quinze jours de prison.

Pierre Estieux, âgé de 53 ans, maçon à Peyrignac, qui a été trouvé porteur de deux kilos de tabac de fraude, est condamné, comme récidiviste, à 500 fr. d'amende et à la confiscation du tabac saisi.

Jean Lasserre, âgé de 41 ans, cultivateur à Gignac, qui a dérobé huit kilos de truffes aux sieurs Laval et Crozat, est condamné à quatre mois de prison et 50 fr. d'amende, avec bénéfice de la loi de sursis pour la prison seulement.

Jean Dovet, âgé de 44 ans, originaire de Caluire (Rhône), est condamné à quarante heures de prison pour mendicité (loi Bérenger).

Antonin Grand, âgé de 36 ans, né à Contrats (Gironde), est condamné à quatre mois de prison pour mendicité et outrages à M. le commissaire de police de Gourdon.

GRAMAT. — Noyé. — Vendredi, un brave homme de la commune du Bastit, rentrait chez lui avec une paire de jeunes bœufs, qu'il avait achetés à la foire de Gramat, arrivé au Bastit, il entra dans une auberge pour se substantier un peu et se rendre ensuite à son village.

Comme il faisait très noir, en sortant du débit, à quelques pas de là, il tomba si malheureusement dans un abreuvoir public, qu'il ne put demander du secours. On l'a trouvé noyé le lendemain.

Officier Ministériel. — Par décret de M. le Président de la République, M. Henri Solignac est nommé huissier à Gramat, en remplacement de son père, démissionnaire en sa faveur.

Eviter les contrefaçons
**CHOCOLAT
MENIER**
Exiger le véritable nom

L'ÉMULSION SCOTT.

Comment distinguer le véritable remède des imitations sans valeur.

Toute maladie quelle qu'elle soit demande d'être prise en sérieuse et intelligente considération ; la traiter avec des remèdes sans vertu, c'est risquer certainement la plus dangereuse des expériences.

Depuis plus d'un quart de siècle l'Emulsion Scott à l'huile de foie de morue, cette préparation de premier ordre, est reconnue par les Médecins et Savants pour être de beaucoup le meilleur remède dans tous les cas d'épuisement de l'organisme. L'Emulsion Scott contient de l'huile de foie de morue, des hypophosphites de chaux et de soude et de la glycérine, ces éléments mélangés en leurs meilleures proportions et formant une Emulsion parfaite semblable à de la crème.

Très agréable au palais, l'Emulsion Scott est prise avec plaisir et a sur la digestion un favorable effet.

Il n'est au monde aucune autre préparation qui ressemble à l'Emulsion Scott et qui, comme elle, puisse produire d'aussi bienfaisants résultats. Les médecins savent pertinemment que l'Emulsion Scott présente l'huile de foie de morue sous une forme déjà digérée et ne troublant pas l'organisme. Aussi, sachant que leurs malades peuvent si aisément absorber l'Emulsion Scott, ils la leur recommandent de préférence à l'huile de foie de morue ordinaire.

Il résulte de ceci qu'il est de toute importance pour le public d'acheter seulement la véritable préparation qu'on peut reconnaître à notre marque de fabrique de l'homme tenant un gros poisson sur son épaule.

L'Emulsion Scott est le seul remède de son espèce qui puisse donner tout ce qu'on en attend.

De par tout le monde, les médecins prescrivent l'Emulsion Scott pour les maladies de dépérissement, de faiblesse, pour les affections de la gorge, des poumons et les maladies du sang. C'est le meilleur remède connu pour toux, rhume, phthisie, scrofule, rachitisme, maladies d'épuisement des enfants.

L'Emulsion Scott se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. Un échantillon d'essai, fac-similé de nos flacons, sera envoyé franco contre 0 fr. 75 de timbres adressés à MM. Delouche et Cie, 2, place Vendôme, Paris.



Marque de Fabrique

BULLETIN FINANCIER

Après un début en hausse sur la clôture précédente, les cours ont fléchi par le fait d'un certain ralentissement dans les demandes.

Les dispositions du marché demeurent cependant très satisfaisantes.

Nous retrouvons le 3 0/0 à 101,20 après 101,25 premier cours ; le 3 1/2 0/0 clôture à 101,27 et l'amortissable à 100,25.

Le Crédit Foncier s'inscrit à 733 ; le Comptoir National d'Escompte à 581 ; le Crédit Lyonnais se traite à 198 et la Société Générale à 608.

La Compagnie française des Mines d'or se tient à 120.

Le Suez en hausse de 15 fr. cote 3,855.
La Dynamite est active à 750.
Les établissements Orosdi-Bach cotent 193.
Peu d'affaires sur nos chemins : le Lyon à 1542 et le Nord à 1951 ont seuls été cotés à terme.
Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure finit à 78,02 ; l'Italien à 100,20 ; le Portugais à 27,90 ; le Russe 3 0/0 1891 à 86,25 ; le Turc D reste à 26,32 et la Banque ottomane à 567.

Un jeune homme sérieux âgé de 15 ans, ayant une bonne instruction primaire, demande place dans une maison de commerce.

Prétentions modestes. Excellentes références. S'adresser au bureau du Journal.

Monsieur le Directeur du **Monde Moderne** 5, rue Saint-Benoit, Paris
Veuillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :
.....
.....
.....
A découper et à envoyer pour être mis à même d'apprécier et de comparer cette Revue de premier ordre. 91

Occupation chez soi
indépendante, agréable, sérieuse, facile à dames, demoiselles et messieurs voulant utiliser leurs loisirs. Rapport 60 à 100 fr. par mois suivant production. Ecrire Entreprise Nouvelle « Au Sacré Cœur », 113, rue Caulaincourt, Paris.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
9 Dim.	+ 10	+ 7	752	Pluie
10 Lundi	+ 10	+ 4,5	756	Pluie
11 Mardi	+ 9	+ 5	755	Couv.

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.
Temps probable : Variable
D^r HERBEAU.

Tribunal de Commerce de Cahors

Les créanciers vérifiés et affirmés du sieur DENÈGRE, négociant à Lascabanes sont invités à se rendre le vendredi 21 février 1902 à 2 heures du soir, salle d'audience du Tribunal, pour délibérer sur le concordat proposé à ses créanciers par le dit DENÈGRE et, au cas de rejet des propositions concordataires du débiteur, donner leur avis sur le maintien ou le remplacement du liquidateur.

Le Greffier, A. POULVEREL.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

LE PAYS DES **CHIMÈRES**
ADAPTÉ DE L'ANGLAIS
PAR BÉNÉDICT-HENRY REVOIL

V
La fosse aux lions

Donatus répliqua que s'il avait mangé si gloutonnement, c'est que ses camarades avaient juré de le faire mourir de faim, et il ajouta qu'il entendait prouver à M. le Lillois, — pour une fois, — qu'un Flamand ne se laissait pas bafouer de la sorte.

Le pauvre Donatus criait si fort et se démenait avec une telle violence, que le capitaine crut devoir terminer le débat en disant :

— Eh ! matelots ! mettez-moi ce fou furieux aux fers, dans la « fosse aux lions », où il passera trois jours.

Donatus fut saisi de terreur en entendant cet ordre barbare et injuste. Il s'imaginait peut être qu'il y avait réellement quelques-uns de ces animaux dévorants à bord du *Jonas*,

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Mavas.

et il fixa les yeux sur le capitaine, comme s'il voulait lui demander s'il avait réellement compris. Lorsqu'il se vit appréhendé au corps par les matelots, il se mit à fondre en larmes et tomba à genoux aux pieds du commandant du navire, en le suppliant de ne point donner suite à cet ordre cruel.

Les deux amis du Flamand s'approchèrent du capitaine et joignirent leurs instances à celles du paysan pour qu'il retirât ses ordres.

Victor déclara que se serait une injustice sans pareille, car, dès le premier jour de la traversée, il savait de bonne source que le malheureux Donatus Kuik avait été martyrisé par ses camarades de chambre ; de son côté, Jean appuya la motion de Victor et pria le capitaine d'écouter les explications et les supplications de son ami, et il disait que Donatus ne pouvait pas être considéré comme responsable de ses actes.

Ces paroles et l'attitude repentante de Donatus produisirent-elles un effet favorable sur l'esprit du capitaine ? Le fait est qu'il s'apaisa et donna l'ordre aux matelots de laisser aller le Flamand.

En se voyant libre, celui-ci se précipita vers Victor et lui baisa les mains en disant :

— Oh ! monsieur Roseman, que de reconnaissances je vous dois pour vos bontés à mon endroit. Je suis disposé, sais-tu, à me jeter au feu pour vous, lejas échéant.

Le capitaine voulant compléter sa bonne action fit changer Donatus Kuik de cabine et lui donna pour compagnons des Allemands. Cela fait, il ajouta ces paroles sévères en s'adres-

sant au pauvre paysan :

— Faites attention à ne pas vous disputer encore, ou sinon, gare à vous !

VI
Sous l'équateur

Le *Jonas*, qui avait quitté Anvers depuis cinq semaines, arrivait enfin vers le 2^e degré de latitude, c'est-à-dire vers la ligne de l'équateur où les rayons du soleil sont brûlants comme du feu.

Les passagers n'avaient plus pour toute nourriture que de la viande salée, car toutes les autres provisions étaient épuisées. Dans le nombre de ces émigrants plusieurs eussent donné gros pour obtenir une pipe de tabac, ou un cigare. Le quart d'eau douce distribué chaque jour aux passagers du *Jonas* ne suffisait pas à éteindre leur soif ardente, ou à amollir le biscuit sec dont on les nourrissait.

Ce fut dans ces conditions que le *Jonas* parvint sous l'équateur.

Le *Jonas* fut obligé de subir les ennuis d'une accalmie prolongée ce que les marins redoutent plus que les furies d'une grande tempête. La mer était unie et brillante comme un miroir ; la brise la plus légère ne ridait pas même la surface de l'Océan, et le soleil dardait ses rayons ardents sur les eaux azurées, desséchant le pont du navire qu'il était indispensable d'arroser incessamment avec de l'eau de mer afin que les planches ne se disjoignissent pas. Le ciel d'un gris uniforme, pareil à du plomb fondu, ne voyait passer, ni jour, ni nuit, le moindre nuage, et les voiles restaient

pendues et immobiles le long des mâts et des cordages, si bien que le navire semblait être ensablé au milieu d'un vaste désert.

Les malheureux passagers se tordaient les bras de désespoir : ruisselants de sueur, étouffant, ils cherchaient en vain un abri contre la chaleur suffocante ; mais il n'y avait pas le moindre coin supportable à bord du *Jonas*. La privation d'eau fraîche était le plus terrible supplice que les émigrants eussent à supporter. La plupart d'entre eux buvaient, dès le matin, leur ration d'eau, si bien que le jour avançant et la chaleur augmentant, ils étaient réduits à mourir de soif.

Et ces malheureux se disaient qui si leurs souffrances étaient telles dès les premiers jours de ce calme imprévu, elles devraient encore empirer si cet état de choses se prolongeait pendant des semaines, au milieu de cette fournaise ardente, dans une atmosphère incandescente.

Dès le troisième jour de cette station forcée sous l'équateur, l'intensité de la température redoubla. Le capitaine craignait que si cette chaleur continuait, il ne se vit réduit à être sans eau sur son bord, avant d'avoir atteint les côtes de l'Amérique du Sud, et il fut forcé de publier un ordre terrible. Il annonça à ses passagers que, dorénavant, ils ne recevraient plus qu'une pinte d'eau par jour.

MADemoiselle
MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE
UN JOLI TÈNOR

VII

Courrier de la Nouvelle-Orléans

Après le diner, et comme il était en voix, il se mit au piano et chanta avec une sorte d'exaltation maladive et fiévreuse, des admirables couplets du cinquième acte du *Prophète* :

Versez, versez ! que tout respire.
L'ivresse et le délire !

Il avait entendu Roger, et il l'imitait assez bien.

Tous étaient sous le charme, et le colonel lui-même avait la larme à l'œil.

Pendant qu'il chantait, Mme Vavasor faisait du crochet. Dangerfeld feuilletait l'*Illustration*, et Catherine, derrière le piano, était tout près de lui, abrutie d'extase et d'amour.

Le colonel le voyait et pensait :

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

— Il est vraiment beau.
Et il arrivait presque à excuser la passion de sa fille.

Mais, en plus de sa beauté, qu'avait-il ? Et ses mortelles inquiétudes le reprenant, il se reprochait de ne point parler, de ne pas tout dire.

Mais il ne pouvait pas, et, comme toujours il s'en remettait à Dieu du soin de les sauver, lui et son enfant.

— Savez-vous une ballade, quelque chose d'un peu langoureux, d'un peu triste...

Dantrée protesta qu'il était aux ordres de la jeune fille.

— Comme elle est heureuse ! pensait-il. Beaucoup de femmes m'ont aimé, mais pas une comme celle-ci... y compris Marie !...

Cette fois, ce fut la fameuse mélodie de Martini : *Plaisir d'Amour*, qu'il choisit.

Plaisir d'amour ne dure qu'un moment
Chagrin d'amour dure toute la vie.

Il la dit en faisant beaucoup de grimaces, exagérant la langueur du morceau, roulant des yeux mourants, les lèvres à peine entrouvertes, et laissant passer seulement un petit filet de voix, qu'il mouillait assez habilement de larmes.

Catherine n'avait jamais rien entendu de pareil, et cette musique, ainsi interprétée par le cabotin, lui fit un effet extraordinaire.

Il lui sembla que toute la mélancolie de l'amour et avait trouvé une magnifique et décisive expression. Elle sentit d'abord sa gorge se serrer, ses tempes battre, puis se mit à

pleurer comme un bête, en disant :

— Que c'est beau !... Gaston, que c'est beau !... Mais ne me chantez plus jamais ce morceau : il est trop triste, il m'a fait mal.

Et elle lui serrait nerveusement les mains, tout en s'essuyant les yeux avec son mouchoir.

Il était très tard quand les deux gentlemen quittèrent le salon.

Mme Vavasor prit son bougeoir et gagna l'escalier, laissant traîner derrière elle les gros plis de sa robe rouge.

— Bonne nuit, Catherine, ma chérie ! Comme vous êtes pâle ! C'était divin, ce dernier morceau qu'a chanté M. Dantrée. Il donne tant à penser et tant de belles choses ! Bonne nuit et bons rêves, ma belle ! et tâchez d'avoir repris, demain matin, votre belle mine. Il ne faut pas changer de couleur pour un homme, il n'en est pas un seul sur la terre qui en vaille la peine. A demain !... Bonne nuit.

Sur ces derniers mots et après un dernier regard jeté en arrière, Mme Vavasor disparut.

Gaston regagna Morecambe dans des dispositions d'esprit excellentes.

— Qu'il faut tout de même que je sois séduisant pour que les femmes perdent ainsi la tête pour moi. J'ai toujours entendu dire qu'il valait mieux être né heureux que riche et, sur ma foi, je le crois. J'étais né pauvre. Ma mère vendait des pommes dans les rues de New-York, et, quant à mon père... le mieux peut-être est de n'en pas parler. Il m'a légué sa

bonne mine, sa voix et sa... morale. Jusqu'à l'âge de huit ans, j'ai couru dans les rues. Puis, comme j'étais déjà gentil comme un cœur, une vieille bête, très riche d'ailleurs, Weymore, s'amouracha de moi, me fourra à l'école m'habilla de velours, me cajola, me frisa, me dotta et invita toutes ses amies et connaissances à en faire autant. Jusque-là, ça n'allait pas mal, mais arriva l'histoire du chèque faux. J'avais alors seize ans. La mère Weymore trouva que j'étais bien jeune et fit étouffer l'affaire. Mais, pour le vol des diamants, elle poussa les hauts cris et me flanqua à la porte. Pauvre mère Weymore !... elle avait pourtant une bonne tête, avec son menton de galoche et son œil de ruminant. Pendant quatre ans, il m'a fallu vivre de mon industrie... en faisant un peu de tout. Alors je passai à la Nouvelle-Orléans sous le nom de Gaston Dantrée que je m'étais donné, et où je réussis dans le journalisme à l'aide de mon système de réclames qui par parenthèse, n'était pas bête du tout. Ne payer son restaurant, son tailleur, son loueur de voitures, son chemisier, qu'avec de bonnes petites lignes, à la troisième page, ce n'était certainement pas d'un sot. Trois ans après, arrivent le vieux de Lensac et Marie !... Pauvre petite Marie ! Je pensais avoir trouvé le Pactole, mais pas du tout. Le vieux fou tombe amoureux, se marie et pousse même l'aplomb jusqu'à avoir un héritier.

(A suivre.)

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris, 6^e — Sommaire du 9 février 1902.

Courrier du dimanche. — Charles Montagne : Le Joaillier. — Georges Ohnet ; Le Brasseur d'affaires (suites). — Jean Osgard ; Tata (suite). — Georges d'Esparbès ; La Légion étrangère (suite). — Camille Flammarion ; Stella (suite). — Henry Grenet ; 100 millions (suite). — Variétés.

LA NATURE. Revue des sciences illustrées, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1498 du 8 février 1902.

Machines thermiques à basse température, par Georges Caye. — Saccharine et similaires, par J.-F. Gall. — Coupole pour abusier, par L.-colonel Delauney. — Les montres suisses, par L. Reverchon. — Fabrication des timbres-postes, par G. Vitoux. — Stalactites à formation rapide, par E.-A. Martel. — L'hiver en Norvège, par Charles Rabot. — Les freins de bicyclettes, par G. Mares. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 5 février 1902, par Ch. de Villedeuil. — Hélice et amarres, par M. G. — Pincas de transport, par P. de M. — Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

Le Moniteur de la Mode

3, rue du Quatre-Septembre, Paris

Sommaire du 15 février 1902.

Ce numéro très intéressant est en grande partie consacré à la première communion. La chronique de la Mode s'en occupe et elle est illustrée de toilettes et d'accessoires ayant trait à ce grand événement.

La gravure coloriée renferme neuf toilettes sur le même sujet.

Comme théâtre, les toilettes de Mmes Réjane et Lender dans la Passerelle, la nouvelle pièce du Vaudeville.

Archiduc fait sa chronique sur les bijoux.

Treize toilettes nouvelles et pratiques illustrent les pages de milieu ; une « leçon de choses » est consacrée à un nouveau travail très intéressant, les jours circulaires ; puis une foule d'articles bons à lire, sans compter les rubriques ordinaires signées de noms aimés.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

1^o DE PARIS À TOURS.

2^o DE TOURS À NANTES.

3^o DE NANTES À LANDERNAU,

et embranchements.

4^o D'ORLÉANS À LIMOGES.

5^o DE LIMOGES À CLERMONT-

FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la

Bourboule et au Mont-Dore.

6^o DE ST-DENIS-près-MARTEL à

ARVANT, ligne du Cantal.

Premières

livraisons

d'une

collection

qui

sera

continué

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ

Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyage circulaire en Bretagne A prix très réduits

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de 65 francs en 1^{re} classe et de 50 francs en 2^e classe, des billets circulaires, valables 30 jours comprenant le tour de la presqu'île :

Rennes, Saint-Malo St-Servan, Dinard, St-Brieux, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

La même réduction lui sera accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

LE JOURNAL DU LOT

EST EN VENTE à Cahors

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— M^{me} LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchand de journaux, à côté de la Mairie.

— Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.

— M^{me} Vve VALLIER de BY, buraliste, rue de la Liberté.

— M. FREICHE, buraliste, 55, boulevard Gambetta.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

10^c
En Vente partout
10^c

La VRAIE MODE

Offre GRATUITEMENT dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un Patron découpé grandeur naturelle

ET UN SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A

M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)